



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 14 JANVIER 2017 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



VILLE DE / TOWN OF
BARKMERE

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick Tim Kalil Marc Fredette Bruce MacNab Stephen Lloyd
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absence :	La conseillère	Chantal Raymond

1. Résolution 2017-001 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par les membres présents :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance extraordinaire du 10 décembre 2016

2.2 Séance ordinaire du 10 décembre 2016

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

3.2 Correspondances

3.3 APLÉ

3.4 Suivi de la dernière séance

3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

4.2 Comptes à payer

4.3 Résolution – Nomination d'un maire suppléant

5. Environnement

5.1 Avis de motion – Modification au règlement 162

6. M.R.C. et affaires gouvernementales

6.1 Rapport du maire

7. Levée de L'assemblée

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Résolution 2017-002 – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2016

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :



QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2.2 Résolution 2017-003 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2016

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Aucune annonce n'a été faite.

3.2 Correspondances

Nous avons reçu des lettres de plusieurs locataires de M. Gordon Miller au sujet de leur emplacement dans les hangars de M. Miller, suite à l'envoi de la Ville de Barkmere d'un avis à l'effet que la Ville ne prévoyait pas renouveler le bail pour le terrain adjacent au hangar de cinq portes (celui le plus éloigné du débarcadère). Le maire comprend les inquiétudes de ces locataires, et profite de cette séance pour fournir certaines explications.

D'abord, il précise certains faits au sujet des baux. Les deux hangars sont le sujet de deux baux de location séparés. Celui pour le terrain adjacent au hangar de cinq portes vient à échéance au mois d'octobre 2017. Celui pour le hangar de sept portes vient à échéance en 2019, et n'est pas visé par l'avis de non-renouvellement. Donc, M. Miller peut continuer à louer des emplacements à tous ses locataires en 2017. Également, l'envoi de l'avis de non-renouvellement devait être précédé d'un rencontre avec M. Miller lui expliquant les raisons du non-renouvellement et également d'une résolution du Conseil. Le maire et le directeur général s'excusent de cette erreur.

Toute la question de la revitalisation et de la modernisation de la zone du débarcadère, et du renouvellement des équipements, a fait l'objet de travaux d'un comité du Conseil il y a plus de dix ans, avec un plan d'action qui a été adopté par le Conseil à cette époque. Depuis ce temps, la Ville travaille à la mise en place des recommandations de ce comité. Dans ce contexte, la Ville avait décidé de renouveler les baux de location avec M. Miller pour des périodes limitées de 8 et 10 ans, afin de prévoir des solutions à ces infrastructures vieillissantes, soit de la part du locataire lui-même, soit de la part de la Ville. Les baux contiennent une clause à l'effet que le locataire devait procéder à des réparations et à l'entretien des infrastructures pour les rendre sécuritaires, entre autres.

Être membre du Conseil municipal d'une Ville, c'est être responsable de la gestion des actifs de la Ville, qui sont la propriété de tous les contribuables. Le Conseil doit veiller à ce que ces actifs soient utilisés de façon optimale, pour le bénéfice de TOUS les contribuables. Le Conseil doit également prendre des décisions non seulement pour l'année en cours, mais également pour l'année suivante, et les cinq et dix années suivantes. Il nous apparaît évident que la situation des hangars ne peut perdurer très longtemps et qu'il faut mettre en place des infrastructures pour l'avenir. De plus, l'augmentation des chalets et le but poursuivi par la Ville d'encourager la circulation en bateau sur le Lac, au lieu de créer des chemins, font en sorte que la demande



d'emplacements de quai augmente d'année en année. C'était déjà le cas il y a dix ans, c'est davantage le cas en 2017.

Nous devons donc mettre en place des plans d'expansion et de renouvellement des infrastructures pour faire face à cette situation. C'est dans ce contexte que le Conseil municipal croit que le renouvellement des baux avec M. Miller, considérant l'âge, l'état et les limitations des hangars existants, ne sert pas les intérêts de tous les contribuables et ne permet pas de poursuivre le plan de revitalisation, de modernisation et d'expansion des infrastructures du débarcadère.

Il est clair que ce plan doit tenir compte des besoins existants, soit des emplacements couverts situés à proximité de stationnement. Mais il nous faudra également prévoir plus d'emplacements de ce côté, car il n'est plus possible d'ajouter des espaces dans la zone de location municipale actuelle sans entraver sérieusement la circulation des embarcations. Les nouvelles infrastructures devront également assurer la sécurité des utilisateurs et être conformes aux normes et règlements modernes de construction en rive, telles qu'adoptées par le gouvernement provincial.

3.3 APLÉ

Aucun représentant n'était présent.

3.4 Suivi de la dernière séance

Les questions ont été répondues en séance le mois dernier.

La petite cérémonie d'ouverture « officielle » du nouvel édifice municipal a eu lieu le 19 décembre dernier, en présence du député fédéral de Laurentides-Labelle, M. David Graham, et du député provincial d'Argenteuil, M. Yves Saint-Denis. Un article à ce sujet a été publié dans l'Information du Nord Mont-Tremblant.

La vente aux enchères des deux propriétés situées aux 3 et 5 chemin Heidi a eu lieu, et une offre a été faite, provenant d'un conseiller municipal de Barkmere et de deux employés de la Ville. Le processus judiciaire suit son cours.

Un projet d'entente révisée avec la nouvelle Régie d'Incendie du Nord-Ouest des Laurentides (RINOL) a été acheminé au directeur de la Régie. Une rencontre devrait avoir lieu dans la semaine du 16 janvier, afin de régler ce dossier.

3.5 Période de questions (30 minutes)

Début de la période de question : 10h23

Plusieurs questions provenant de l'assistance : concernant les hangars à bateau de Monsieur Gordon Miller. L'essentiel des réponses à ces questions se retrouve dans le point 3.2 Correspondance de ce procès-verbal. Madame Huguette Rioux propose qu'un certains nombres d'emplacements soient offerts en formule "condo"

En complément, l'administration de la Ville travaille actuellement sur des scénarios afin de remplacer les hangars existants par des nouveaux offrant le même nombre de places ainsi que des espaces complémentaires flottants. Jusqu'à présent, le prix de location des quais locatifs municipaux est calculé au prix coutant.

Monsieur Charles-Étienne Mongeau : s'interroge sur la lenteur du processus afin qu'il obtienne son permis de reconstruction.

Nous l'informons sur le processus administratif qui prévaut à l'obtention d'un tel permis et l'informons que son dossier est actuellement entre les mains de l'inspecteur municipal qui doit évaluer avec lui la notion d'un droit acquis et de la possibilité qu'il reconstruise son chalet afin de s'éloigner de la bande riveraine.



Monsieur Rob Jack : demande au Conseil pourquoi la réfection du barrage n'a pas coûté de 500 000\$ à 600 000\$ comme initialement prévu. Le gouvernement a-t-il changé les règles.

Nous avons suite à l'embauche d'une nouvelle firme d'ingénieur revu le classement du barrage et procédé à des réparations pour le rendre conforme.

Monsieur Rob Jack : pourquoi la Ville ne permet-elle pas la construction de quai sur encoffrement.

Les quais sur encoffrement sont strictement interdits et découle de la loi provinciale sur l'environnement

Fin de la période de question 11h28

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

Nous n'avons émis aucun permis de construction, 2 certificats d'autorisation, aucune demande de PIIA et aucune demande de lotissement. Nous avons reçu 14 confirmations de pompage septique. Concernant les mutations, nous avons reçu de la MRC des Laurentides aucune transaction

4.2 Résolution 2017-004 – Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire/Payee	Montant/Amount	Date	Explication	Explanation
FFP-575		\$200,02	2016-12-14	Paie période 10 décembre 2016	Pay period ending December 10,2016
FFP-576		\$2 018,07	2016-12-14	Paie période 10 décembre 2016	Pay period ending December 10,2016
FFP-577		\$1 403,94	2016-12-14	Paie période 10 décembre 2016	Pay period ending December 10,2016
FFP-578	Hydro-Québec	\$362,45	2016-12-21	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
FFP-579	Revenu Québec	\$1 547,47	2016-12-21	Revenu Québec - ajustement FSS 2016	Revenue Quebec - Adj. 2016 contribution to the health
FFP-580		\$559,25	2016-12-29	Paie période 24 décembre 2016	Pay period ending December 24,2016
FFP-581		\$2 018,07	2016-12-29	Paie période 24 décembre 2016	Pay period ending December 24,2016
FFP-582		\$1 407,06	2016-12-29	Paie période 24 décembre 2016	Pay period ending December 24,2016
FFP-583	Mastercard	\$2 054,46	2017-01-09	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses
FFP-584		\$147,84	2017-01-11	Ajout congés fériés (Fête du Travail et Action de grâce)	Addition Public Holiday (Labour Day and Thanksgiving)
FFP-585		\$41,55	2017-01-11	Ajout congés fériés (Fête du Canada et Fête du Travail)	Addition Public Holiday (Canada Day and Labour Day)
FFP-586		\$69,11	2017-01-11	Paie période 7 janvier 2017	Pay period ending January 7,2017
FFP-587		\$1 854,91	2017-01-11	Paie période 7 janvier 2017	Pay period ending January 7,2017
FFP-588		\$1 416,50	2017-01-11	Paie période 7 janvier 2017	Pay period ending January 7,2017
FFP-589	Revenu Canada	\$4 028,16	2017-01-16	Retenues à la source féd. oct à déc. 2016	Federal payroll remittances Oct. to Dec. 2016
FFP-590	Revenu Québec	\$9 277,69	2017-01-16	Retenues à la source prov. oct à déc. 2016	Provincial payroll remittances Oct. to Dec. 2016
FFP-591	Bell	\$567,09	2017-01-13	Frais de raccordement et téléphonie	Connection fees and phone line
PPA	Palements Globaux Canada SENC	40,29	2017-01-03	Location de base mensuel carte débit	Monthly debit card base location
TOTAL :		\$29 013,93		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
4201	Croix-Rouge - Division Québec	\$150,00	2017-01-14	Entente Services aux sinistrés	Agreement for services to the disaster victims
4202	Mathieu Loiselle, Tech. for	\$1 531,17	2017-01-14	Ile Goulden - modules d'hébertisme dépôt 35%	Goulden Island - Obstacle course modules 35% depc
4203	Ministre des Finances du Québec	\$751,57	2017-01-14	Test chimie et bauxlots de grève	Chemical tests and shore lots leases
4204	Ministre des Finances du Québec	\$248,49	2017-01-30	FSS	Health Services Fund
4205	MRC des Laurentides	\$12 227,31	2017-01-14	Fibre optique et services télécommunication	Fiber optic and phone line
4206	Municipalité de Montcalm	\$2 392,50	2017-01-14	Entente protection incendie 4ième versement	Fire protection agreement 4th payment
4207	Municipalité d'Huberdeau	\$2 392,50	2017-01-14	Entente protection incendie 4ième versement	Fire protection agreement 4th payment
4208	Dave Williams Roy	\$522,15	2017-01-14	Comptes de dépenses	Expenses account
4209	Steve Deschenes	\$404,71	2017-01-14	Comptes de dépenses	Expenses account
4210	Ultima Assurances et Services Financiers	\$1 941,00	2017-01-14	Avenant nouvel hôtel de ville	New Town Hall amendment
TOTAL CHEQUES:		\$22 561,40			
GRAND TOTAL:		\$51 575,33			

ADOPTÉE

4.3 RÉSOLUTION 2017-005 – Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;



CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Tim Kalil à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere se termine le 14 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la conseillère Chantal Raymond soit nommée mairesse suppléante de la Ville de Barkmere pour la période du 15 janvier 2017 au 8 avril 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

5. Environnement

5.1 AVIS DE MOTION – Modification au règlement 162

Un avis de motion est donné par le conseiller Jake Chadwick, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal, d'un règlement amendant le règlement 162 afin d'y inclure l'obligation de doter les embarcations motorisées naviguant sur le Lac des Écorces d'une vignette d'identification.

6. M.R.C et affaires gouvernementales

6.1 Rapport du maire

Le maire Luc Trépanier n'a pu assister au dernier Conseil de la MRC tenu en décembre dernier, et aucun remplaçant n'a pu être trouvé, le maire suppléant Tim Kalil n'étant pas disponible également.

7. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 11 février 2017, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

7.1 Résolution 2017-006 – Levée de la séance

Il est 11h32

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab secondé par le conseiller Marc Fredette et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire-trésorier.

Permis et Certificats d'Autorisation pour Décembre 2016

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	Description
	Year	Category	Number		

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	Description
	Year	Category	Number		
13-déc-16	2016	CA	33	Construction	Aménagement d'une allée véhiculaire et 4 espaces de stationnement
20-déc-16	2016	CA	34	Démolition	Décontamination et démolition d'un bâtiment à usage de service public